

# REGLEMENT INTERIEUR des ARCHERS VALETTOIS

## (modifs AG du 25/11/2006)

### **1. 1 CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le club est administré par un Conseil d'Administration défini dans le titre III de nos statuts.  
Ce Conseil a un pouvoir discrétionnaire quant à l'administration et à l'admission des membres du club.  
Il choisit le bureau parmi ses membres et ce, pour la durée du mandat.

### **1.2 CHARGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Président dirige l'administration de l'association, présente le rapport moral à l'AG, préside l'AG et les CA, organise les activités de l'association. Le Trésorier effectue les paiements, tient la comptabilité, encaisse les cotisations, présente le rapport financier à l'AG, établit le budget.  
Le Secrétaire tient la correspondance de l'association, les procès verbaux des réunions, le registre spécial, il organise les réunions, dépose les dossiers de subventions. Il est responsable des archives. Il assure l'exécution des tâches administratives.

### **2. BUREAU**

Les membres du Conseil d'Administration seront élus pour 3 ans renouvelables.

### **3. REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration se réunit suivant l'article 6 du titre III de nos statuts.  
L'ordre du jour est fixé par le président et joint aux convocations écrites qui devront être adressées aux membres au moins quinze jours avant la réunion.

### **4. ASSEMBLEES GENERALES**

Les Assemblées Générales se réunissent sur convocation du Conseil d'Administration (affichage au club et avis sur le site internet). L'ordre du jour est fixé par le CA et joint aux convocations écrites qui devront être adressées aux membres avant l'Assemblée Générale. Seules les questions figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote. Il est également tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifiée conforme par le Bureau de l'Assemblée.

### **5. CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CLUB**

- Être âgé d'au moins 10 ans
- Retourner le dossier d'inscription complet qui comprend :
  - La demande d'inscription dûment remplie
  - Le règlement de la cotisation
  - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc.

+ pour les mineurs : l'autorisation parentale signée

#### **- Accepter le présent règlement intérieur.**

- Ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de 1<sup>ère</sup> instance (comités départementaux, ligue régionale) depuis 5 ans.

**L'admission fera l'objet d'un vote à bulletin secret, si un seul membre du bureau en fait la demande.**  
*Le candidat sera définitivement admis s'il recueille la majorité des deux tiers du Conseil d'Administration.*

### **6. SECURITE**

Il est du devoir de chacun de respecter et de faire respecter les règles de sécurité.  
La sécurité étant primordiale, il est instamment demandé à chacun d'y porter le plus grand soin tant pour lui-même que pour les autres. L'accès du terrain aux mineurs non-accompagnés en dehors des séances d'initiations et d'entraînements est interdit.  
Tout manquement aux règles impératives de sécurité sera sanctionné.

### **7. ETHIQUE, TRADITION ET COUTUMES**

Honnêteté, savoir-vivre, et courtoisie. Il est interdit de porter atteinte à la personnalité ou à la dignité d'autrui par des propos désobligeants, des plaisanteries déplacées ou des moqueries de mauvais goût. De même ne pas prononcer injures, grossièretés ou blasphèmes sur le pas de tir. Il est de tradition de saluer les autres membres avant le début des tirs avec la formule consacrée « Mesdames et Messieurs, je vous salue. »

### **8. VOL**

Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les véhicules stationnés sur le terrain, de même que pour les affaires personnelles des adhérents.

### **9. COMMISIONS**

### **9.1. COMMISSION ANIMATION**

Elle est chargée de :

L'animation (journées portes ouvertes, participation événements type Téléthon...)

La promotion du club, press-book

Le tir à l'arc loisir et découverte.

Concours amicaux et traditionnels.

Elle guide et oriente les archers.

#### **9.1.2. COMMISSION INITIATION**

Elle conseille et est à l'écoute des initiateurs fédéraux (qui font parti de plein droit de cette commission).

Elle élabore le calendrier des séances d'initiation.

Elle vérifie la bonne mise en place de la méthode pédagogique de progression.

Elle assure le passage des « flèches »

Elle propose à la commission « entraînement » ses meilleurs éléments.

#### **9.1.3. COMMISSION ENTRAÎNEMENT**

Elle conseille et est à l'écoute des entraîneurs fédéraux (qui font parti de plein droit de cette commission).

Elle élabore le calendrier des séances entraînement et dates de compétitions.

Elle contrôle la mise en place des stratégies entraînement et de compétition.

Elle coordonne les déplacements en compétition de ses archers avec la commission compétition

#### **9.1.4. COMMISSION COMPÉTITION**

Elle assure le suivi des compétitions :

Calendrier ligue et hors ligue

Inscriptions

Résultats

Badges

#### **9.1.5. COMMISSION ENTRETIEN MATERIEL**

Elle assure le suivi de l'inventaire (petit matériel, blasons...)

Elle vérifie l'état du matériel archerie et ciblerie lourde.

Elle coordonne des journées « entretien » grosses ciblerie, débroussaillage ...

Elle propose des ateliers (fabrication de cordes, collage de plumes, pointes ...)

#### **9.1.6. COMMISSION DE CONCILIATION**

Essentiellement composée de « Sages » désignés par le Conseil d'Administration, cette commission est chargée de régler d'éventuels conflits survenant entre archers et cela en tout sérénité.

Elle aura un rôle de conseil, d'arbitre et disciplinaire si nécessaire.

#### **9.1.7. COMMISSION JEUNES**

Elle fait remonter les informations des jeunes auprès des adultes

Elle coordonne les inscriptions aux concours jeunes

#### **9.1.8. COMMISSION PARCOURS**

Elle assure le suivi de l'inventaire (blasons...)

Elle vérifie l'état de la ciblerie parcours.

Elle coordonne des journées « entretien »

Elle vérifie et rend compte de la sécurité des parcours

## **10 SANCTIONS**

Avertissement

Blâme

Suspension

Radiation